

Monsieur Paré,

Comme demandé dans la lettre de Madame Joanne Munn en date du 28 février 2012, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint la réponse du **Cégep John Abbott** aux questions soulevées.

1. Nous sommes d'accord d'éviter la redondance actuelle dans le nom du programme ainsi que dans le nom d'une des options. De plus, nous suggérons d'inclure le mot « arts » dans le nom du programme.

2.

À John Abbott, nous profitons de la possibilité de transférer un objectif d'une option à l'autre. Nous transférons une des compétences relatives aux langues à l'option arts et lettres afin de permettre à tous nos étudiants inscrits à ce programme de suivre des cours de langues. Actuellement, ils ne peuvent obtenir que quatre crédits en tout. Étant donné l'importance croissante des langues à notre époque de mondialisation, nous recommandons d'augmenter le nombre de crédits transférables.

De plus, à votre demande, nous ajoutons les suggestions suivantes :

3. Augmenter le nombre total d'heures en classe avec les étudiants (et donc les crédits) du programme afin d'égaliser le nombre d'heures des autres programmes préuniversitaires comme les sciences sociales.
4. Que le nombre de crédits permettant d'obtenir un diplôme se situe à l'intérieur d'une fourchette plutôt que de constituer un nombre d'heures fixes comme c'est le cas actuellement pour d'autres programmes. Les crédits spécifiques au programme pourraient varier de 28 à par exemple pour permettre un peu de souplesse, selon les disciplines choisies par les divers étudiants.
5. Diminuer le nombre proposé de 315 heures réservées aux objectifs communs (XX00-XX04) afin de laisser plus de place aux cours spécifiques au programme appartenant aux divers profils ou options.
6. Si cette diminution n'est pas acceptée, nous suggérons de modifier l'objectif XX9, à savoir d'en faire un objectif commun plutôt qu'un objectif spécifique à l'option langues.
7. Enlever les mots « à l'exception des arts visuels » puisqu'ils suggèrent que les étudiants en arts et lettres ne peuvent pas être admis à l'université aux beaux-arts, une suggestion qui ne reflète pas la pratique courante. Les universités acceptent généralement les étudiants aux beaux-arts en se basant sur leurs portfolios et de nombreux étudiants en arts et lettres ont été admis à partir de portfolios réalisés dans le cadre de ce programme.
8. Que le MELS finance le profil ou l'option arts des médias à un niveau adapté à la réalité d'aujourd'hui, notamment parce que l'équipement requis (pour les films, l'animation, les médias et la photographie numériques) est plus cher que les matériaux requis dans les précédents programmes d'arts et parce que les changements technologiques forcent le collège à faire des mises à jour fréquentes qui n'étaient pas nécessaires pour les programmes qui utilisaient la craie, la parole et les manuels scolaires.

9. Que le programme soit considéré comme facultatif en 2013 et obligatoire uniquement en 2014 puisque des discussions continues concernant le programme signifient que nous ne pouvons pas nous adapter aux changements avant la promulgation de la version finale du programme.